



Fuites dans mon logement, je suis obligé de déménager

Par **bertrand29200**, le **10/09/2012** à **16:38**

Bonjour,

Je loue un appartement au dernier étage d'un immeuble (sous les combles), et quelques jours après mon arrivée il a plu et une énorme fuite s'est produite dans le salon ainsi que dans la cuisine ou de l'eau couler par les goulottes ou passent les fils électriques, ce qui ne dérange en rien le propriétaire. J'ai fait une déclaration à mon assurance, un expert est passé, et il s'avère que c'est au propriétaire qu'il incombe de mettre en place les travaux.

Un couvreur est venu boucher des trous sur la toiture, mais les fuites continuent. Je suis donc obligé de déménager, car ce n'est plus viable. Il y a peu de temps, le radiateur de la chambre (radiateur en fonte de 80 kg) c'est détaché du mur un matin, l'expert après vérification en a déduit que ceci est dû à l'humidité.

Je suis monté dans les combles avec mon appareil photo, et là j'ai vu qu'il y avait des gros récipients qui récupèrent l'eau de pluie et j'ai fait des photos.

Ma question est la suivante : Etant donné que le propriétaire m'a loué un logement en sachant qu'il existait des fuites (j'en veux pour preuve les récipients pour récupérer l'eau) et que ce déménagement m'occasionne des frais pas prévus, ai-je un recours pour qu'ils soient à sa charge, dois-je saisir le tribunal d'instance ?

Je vous remercie de votre réponse

Cordialement

Bertrand Allamigeon

Par **cocotte1003**, le **10/09/2012** à **19:27**

bonjour, contactez l'adil de votre secteur, c'est eux qui vus indiqueront le mieux ce que vous pouvez envisager de faire, cordialement